

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CD32

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,
 Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
 M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier
 et M. William

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	150 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	150 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de financer une garantie de l'État à hauteur de 75% sur le prêt à taux zéro mobilité (PTZ-m). Sur le modèle du prêt avance rénovation adopté lors de la loi Climat & Résilience, cette garantie de l'État doit permettre aux personnes en fragilité bancaires de bénéficier d'un PTZ-m. En effet, en l'état actuel du dispositif, les ménages les plus modestes seraient obligés de se tourner vers le microcrédit véhicules propres dont le taux d'intérêt atteint parfois 5-6% tandis que les ménages plus aisés bénéficient d'un taux zéro sur leur crédit. En faisant l'hypothèse que 50 000 PTZ-m seraient distribués la première année pour un montant moyen de 4000€, le coût d'une de la garantie de l'État à hauteur de 75% peut être évaluée à 150 millions d'€. Il est important de souligner qu'au vu du faible taux de sinistralité observé sur le microcrédit mobilité (environ 10%), un tel dispositif aurait un faible coût final pour les finances publiques : 15 millions d'€ pour 50 000 PTZ-m distribués. Il s'agit donc pour l'État essentiellement d'une immobilisation de trésorerie que d'une véritable dépense. Il est donc proposé d'augmenter de 150 millions d'euros le budget alloué au programme 174 « Énergie, climat et après-mines » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », au profit de l'action 3 « Aides à l'acquisition de véhicules propres ». Les règles actuelles de la LOLF et du débat parlementaire sur le projet de loi de finances sont telles que le renforcement de moyens au profit d'un programme donné se fait toujours au détriment d'un autre. Pour équilibrer la mission, nous sommes donc contraints d'afficher une réduction artificielle de 150 millions d'euros sur un autre programme, ici le programme 217 "conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité." Cet amendement est issu des travaux du Réseau Action Climat et du Secours Catholique.